



# EXIGENCES CONCERNANT LE CONTRÔLE DE LA TEMPÉRATURE DES PASSAGERS AÉRIENS

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre de nouvelles exigences concernant le contrôle de la température de **tous les passagers aériens** qui voyagent vers le Canada ou qui décollent d'aéroports canadiens à destination du Canada, des États-Unis ou d'autres pays.



## REFUS D'EMBARQUEMENT

Les passagers qui affichent une **température de 38°C ou plus et qui n'ont pas en leur possession un certificat médical** qui fait état d'une condition médicale ou physique qui explique la température élevée ne seront pas autorisés à poursuivre leurs déplacements pour 14 jours, et on leur demandera de réserver un autre vol.

Un deuxième contrôle de la température sera effectué si une température élevée est détectée. La décision de refuser l'embarquement sera prise en fonction d'une lecture de la température obtenue à l'aide d'une technologie approuvée par Transports Canada.

Les passagers suivants se verront aussi refuser l'embarquement :

- ✗ Les passagers symptomatiques, ceux à qui on a refusé l'embarquement dans les 14 derniers jours pour des raisons médicales liées à la COVID-19, ou ceux qui sont visés par une ordonnance provinciale, territoriale ou d'une autorité de la santé publique locale.
- ✗ Les passagers qui refusent de répondre aux questions ayant trait à la vérification de santé, qui refusent de se soumettre à un contrôle de la température, ou qui refusent de se conformer à une instruction donnée par un agent d'embarquement ou un membre d'équipage en ce qui a trait au port d'un masque non médical ou d'un couvre-visage.

Fournir des réponses fausses ou trompeuses peut entraîner une amende maximale de 5 000 \$.

## AVANTAGES DU CONTRÔLE DE LA TEMPÉRATURE

Le contrôle obligatoire de la température constitue une mesure supplémentaire dans l'approche à plusieurs niveaux adoptée par le Canada afin de protéger la sécurité des passagers aériens, d'aider à réduire la propagation de la COVID-19 et de rétablir la confiance des passagers dans le système d'aviation canadien.

D'autres mesures déjà instaurées comprennent le port de masques non-médicaux ou de couvre-visages, les questions de vérification de l'état de santé qui sont posées à tous les passagers avant l'embarquement, et la notification des passagers qu'ils peuvent faire l'objet d'une mesure visant à freiner la propagation de la COVID-19 adoptée par le gouvernement fédéral, provincial ou territorial à leur destination finale.

## VOLS ENTRANTS

À compter du 9 juillet 2020, les exploitants aériens contrôleront la température de tous les passagers à destination du Canada avant l'embarquement aux points de départ des vols internationaux et des États-Unis.

## VOLS INTÉRIEURS ET EN PROVENANCE DU CANADA

À compter du 30 juillet 2020, les agents de contrôle de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien ajouteront le contrôle de la température aux procédures de contrôle avant le départ pour tous les passagers qui partent des aéroports de Calgary, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Au cours de l'été jusqu'au 30 septembre 2020, des contrôles de la température de tous les passagers qui partent des aéroports d'Edmonton, de Halifax, de Kelowna, d'Ottawa, de Québec, de Regina, de Saskatoon, de St. John's, de Toronto – Billy Bishop, de Victoria et de Winnipeg seront également effectués.

## ON VOUS A REFUSÉ L'EMBARQUEMENT EN RAISON DE SYMPTÔMES DE LA COVID-19?

- ✓ Quitter l'aéroport et rendez-vous immédiatement à un endroit où vous pourrez demeurer en **isolement pendant 14 jours** en utilisant un moyen de transport privé, comme un véhicule personnel pour vous y rendre.
- ✓ Pratiquez l'**éloignement physique** en gardant une distance de deux mètres avec les autres (deux longueurs de bras).
- ✓ Observez **des pratiques d'hygiène fréquentes** : **lavez-vous bien les mains** et **toussez et éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir.**
- ✓ **Portez un masque non-médical ou un couvre-visage** pour protéger les autres.
- ✓ Informez-vous au sujet des services provinciaux ou territoriaux à l'adresse suivante : [www.canada.ca/coronavirus](http://www.canada.ca/coronavirus)
- ✓ Contactez votre transporteur aérien pour plus d'informations pour réserver votre nouveau vol.

